



Conseil économique et social

Distr. générale
24 mai 2019
Français
Original : anglais

Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale

Neuvième session

New York, 7-9 août 2019

Point 12 de l'ordre du jour provisoire*

Cadre juridique et principes d'action concernant, entre autres, les questions ayant trait aux données qui font autorité

Cadre juridique et principes d'action concernant, entre autres, les questions ayant trait aux données qui font autorité

Note du Secrétariat

Le Secrétariat a l'honneur de porter à l'attention du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale le rapport établi par le Groupe de travail sur le cadre juridique et les principes d'action pour la gestion de l'information géospatiale, qui sera disponible sur le site Web du Comité d'experts (<http://ggim.un.org/meetings/GGIM-committee/9th-Session/>) dans la langue dans laquelle il a été établi uniquement. Le Comité est invité à prendre note du rapport et à faire part de ses vues sur les progrès accomplis par le Groupe de travail pour ce qui est de prendre en compte les questions d'ordre juridique et stratégique, notamment celles ayant trait aux données qui font autorité.

Synthèse du rapport

À sa huitième session, tenue à New York du 1^{er} au 3 août 2018, le Comité d'experts a adopté la décision 8/106, dans laquelle il a fait sien le Compendium on Licensing of Geospatial Information (recueil sur les licences relatives à l'information géospatiale) et félicité le Groupe de travail pour ses travaux et les progrès considérables qu'il avait réalisés, notamment pour avoir organisé deux ateliers internationaux et un mini-atelier visant à faciliter la formation et le développement des capacités aux niveaux régional et sous-régional. Le Comité a également demandé que le Groupe de travail mette à profit ses compétences spécialisées pour définir et mettre au point des orientations stratégiques pour les questions juridiques et politiques liées au Cadre intégré de l'information géospatiale.

Dans son rapport, le Groupe de travail fournit des renseignements sur ses progrès et ses activités, notamment sur la première réunion qu'il a tenue en marge du

* E/C.20/2020/1.



Congrès mondial des Nations Unies sur l'information géospatiale à Deqing (Chine), en novembre 2018, à laquelle il a débattu des résultats de son étude de cas et de l'élaboration de directives d'application conformes aux orientations stratégiques pour les questions juridiques et politiques liées au Cadre intégré de l'information géospatiale. Le rapport contient des informations détaillées sur les conclusions initiales de l'étude de cas et des suggestions de solutions pouvant permettre de régler les problèmes liés à la sécurité et à la confidentialité des données, à la propriété intellectuelle et à l'octroi de licences dans le contexte du partage et de la diffusion de données. En outre, le Groupe de travail présente dans son rapport les mises à jour apportées à son programme de travail pour la période 2019-2020, sa contribution à l'élaboration du guide d'application sur le Cadre intégré de l'information géospatiale et un aperçu des activités qu'il prévoit de mener en 2019.
